

Image not found or type unknown



Titre de séjour pour parent d'enfant français

Par **chris2013**, le **12/06/2013** à **18:03**

christian XXXXXX est mon nom, je suis père d'un enfant français, j'ai fait la demande du titre de séjour de parent d'enfant français au mois de février 2012, j'ai rempli toutes les conditions qui m'a été demandées, mais je vis en RDC (Kinshasa) pour raison de travail. Est-ce que pour que j'ai mon titre de séjour, c'est obligatoire que je réside en France? Voici ma préoccupation. Merci d'avance pour la réponse.

Par **citoyenalpha**, le **13/06/2013** à **10:49**

Bonjour. Si vous ne résidez pas en France, un titre de séjour ne vous sera pas accordé. Vous devrez demander un visa pour entrer en France en tant que parent d'enfant français. Attention, vous devrez justifier contribuer à l'entretien de l'enfant et donc avoir le soutien de la mère. Restant à votre disposition.